

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-4647

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	3 000 000	0
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	3 000 000	0
SOLDE	3 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le plan national 2023-2026 de lutte contre le racisme, l’antisémitisme et les discriminations liées à l’origine a notamment pour objectif de « systématiser les *testings* sur les discriminations à l’embauche et dans le monde du travail ».

Le présent amendement augmente de 3 millions d’euros, hors titre 2, en autorisations d’engagement et en crédits de paiement les crédits du programme budgétaire 129 « Coordination du travail gouvernemental » (action n° 10 « Soutien ») pour donner à la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l’Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH), les moyens de

lancer une campagne de *testings*, selon des modalités qui devront être construites avec les acteurs impliqués (organisations syndicales et patronales, associations, institutions publiques concernées).

Ces ouvertures de crédits sont considérées comme des charges de fonctionnement telles que définies aux 1° à 4° , et 6° , du I de l'article 5 de la LOLF.